

Tableau 3 – Dépense moyenne théorique pour quelques scolarités types (aux prix 2005) en euros

	Premier degré		Second degré			Enseignements supérieurs			
	Pré-élémentaire	Élémen-taire	1 ^{er} cycle	2 nd cycle général et techno.	prof.	STS	CPGE	IUT	Universités dans les universités (formations hors IUT)
Dépense théorique annuelle / élève									
2005	4 680	4 760	7 710	10 140	10 430	13 360	13 560	10 890	7 210
Coûts de quelques scolarités types menant au :									
BEP 2 ans	3 ans	5 ans	4 ans				2 ans	Durée totale Dépense totale	Coût de redoublements éventuels
	2005	14 040	23 800	30 840					
Bac professionnel	3 ans	5 ans	4 ans				4 ans	16 ans un en 1 ^{er} cycle 110 400	7 710
	2005	14 040	23 800	30 840					
Bac général et technologique	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				15 ans un en 2 nd cycle 99 100	10 140
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420				
BTS	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				17 ans un en 2 nd cycle 125 820	10 140
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420				
DUT	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				17 ans 120 880	
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420				
Licence	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				18 ans un en université 120 730	7 210
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420				

Source : MEN-DEPP

Lecture :

– La première partie du tableau « dépense théorique annuelle/élève » donne la dépense moyenne en 2005, par élève pour les différents niveaux ou filières de scolarité, exprimée en euros 2005.

– La deuxième partie du tableau permet, en utilisant ces dépenses annuelles, d'estimer le coût de différentes scolarités types en 2005.

Il s'agit là de coûts théoriques au coût 2005 et non du coût de parcours réels.

Par exemple, la dépense relative à une scolarité de la maternelle au baccalauréat professionnel sans redoublement, exprimée aux prix de 2005, s'établit à 110 400 euros. Avec un redoublement en 1^{er} cycle, cette dépense s'élèverait alors à 118 110 euros (soit 110 400 + 7 710).

Le coût de quelques scolarités types

Le cumul des dépenses moyennes de différents niveaux de scolarité pour une année scolaire donnée permet de calculer la dépense théorique d'une scolarité. Cette dépense théorique correspond à ce que coûterait en moyenne une scolarité si elle se déroulait selon la séquence choisie (nombre de redoublements) et si elle était valorisée aux prix 2005. En adoptant ces conventions, le coût d'un bachelier général et technologique n'ayant pas redoublé et ayant fait trois ans de préélémentaire (scolarité de quinze ans) est de 99 100 euros ; celui d'une scolarité menant en quatorze ans à un BEP est alors de 89 540 euros.

Les autres scolarités types mentionnées dans le *tableau 3* s'échelonnent entre 110 400 euros pour le bac professionnel (durée de seize ans) et 125 820 euros pour le BTS (durée de dix-sept ans), soit plus que

pour l'obtention d'une licence en dix-huit ans (120 730 euros) et d'un DUT en dix-sept ans (120 880 euros).

Il faut cependant relativiser cette approche en termes de « scolarités théoriques ». Lorsque l'on prend en compte les redoublements les plus fréquemment rencontrés dans ces diverses scolarités, la dépense théorique moyenne par élève est augmentée de 7 % pour le bac professionnel (avec un redoublement dans le secondaire) et de 6 % pour la licence (avec un redoublement dans le supérieur).

Ainsi, pour l'année 2005, le coût d'une scolarité s'effectuant sur une durée de seize ans se situe aux alentours de 108 000 euros, qu'elle mène à un BEP en intégrant deux redoublements ou qu'elle mène à un bac général et technologique en intégrant un redoublement. En comparaison, une scolarité de dix-sept ans, comprenant une année de redoublement, menant à un bac professionnel, s'élève à 118 110 euros, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 9 %.

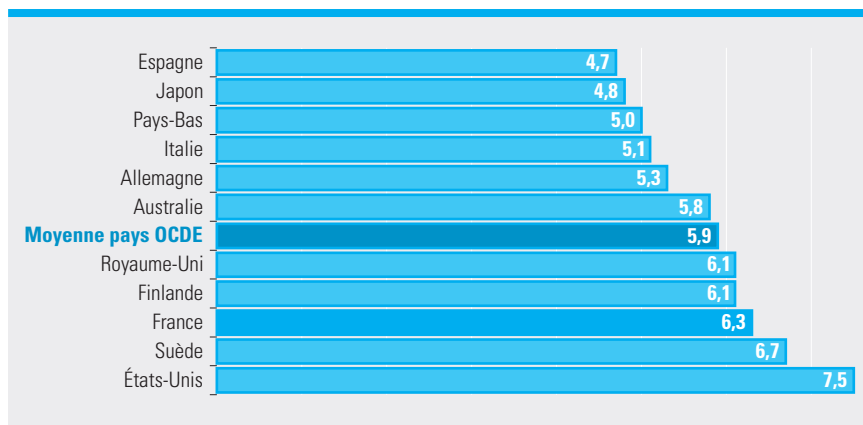
Comparaisons internationales

La comparaison de la part de la dépense d'éducation pour la *formation initiale* – hors formation continue – dans le PIB, montre que la France se situe, avec 6,3 %, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %), du Japon ou des Pays-Bas, mais en dessous de la Suède et des États-Unis (source : *Regards sur l'éducation 2006, OCDE*) (*graphique 3*).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève restent délicates car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public).

La France se situe en dessous de la moyenne pour l'enseignement élémentaire (4 940 équivalents dollars), nettement en retrait par rapport aux États-Unis ; parmi les pays européens, seuls l'Espagne et l'Allemagne présentent des coûts sensiblement

Graphique 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2003) (en %)



Source : MEN-DEPP, Regard sur l'éducation, OCDE, édition 2006

inférieurs. Dans l'enseignement secondaire, en revanche, le coût d'un élève en France est relativement élevé, soit 8 650 équivalents dollars, loin devant l'Espagne et le Royaume-Uni.

Pour 2003, la dépense moyenne par étudiant en France (y compris les activités de recherche et de développement) est de 10 700 équivalents dollars, un peu en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (11 250 équivalents dollars).

L'OCDE publie également le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures. La France se situe, alors, exactement dans la moyenne des pays de l'OCDE avec une dépense cumulée par étudiant de 43 030 équivalents dollars (pour une durée moyenne de 4,02 années par étudiant).

L'État est le principal financeur du système éducatif, les collectivités territoriales assurent un cinquième de son financement

Le financement « initial », c'est-à-dire ce qui est à la charge effective des financeurs avant transferts entre les différents agents économiques (voir l'encadré p. 6) est assuré essentiellement par l'État (63,6 %). Ce poids de l'État dans le financement de l'éducation s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels, de loin le premier poste de dépenses du système éducatif. Par ailleurs, l'État transfère des subventions d'investissement vers les collectivités territoriales au

titre de la décentralisation et des bourses d'études vers les ménages.

Au sein de l'État, le ministère de l'Éducation nationale est le premier financeur (55,5 % du total), en incluant les charges sociales rattachées, payées sur le budget des charges communes et correspondant aux charges sociales employeur de l'État. Le financement des autres ministères s'élève à 7,2 % – y compris les transferts européens –, et celui des autres administrations publiques ou assimilées, telles le CNASEA ou les organismes consulaires, à 0,9 % de la DIE. Les collectivités territoriales, occupant la deuxième position, contribuent à hauteur de 21,2 % au financement initial de la DIE, dont 11,8 % pour les seules communes. Au titre des transferts de compétences, des dotations de décentralisation sont attribuées aux collectivités territoriales : par exemple la dotation départementale des collèges (DDEC) s'élevant à près de 300 millions d'euros en 2005, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) représentant près de 600 millions d'euros, d'autres transferts destinés à l'apprentissage (environ 400 millions d'euros) ou à la formation continue (530 millions pour 2005). Les collectivités territoriales versent, elles-mêmes, des bourses d'études aux ménages et effectuent des transferts vers d'autres financeurs. Après prise en compte de ces flux financiers, la contribution des collectivités territoriales au financement final est légèrement supérieure : 22,8 % de la DIE. De 1980 à 2005, la part de l'État dans le financement initial de la DIE diminue de plus de 6 points (de 69,5 % en 1980 à 63,6 % en 2005), compensée par une augmentation de

celle des collectivités territoriales (de 14,2 % en 1980 à 21,2 % en 2005).

Cette croissance de la part des régions et des départements résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les collectivités se sont vues attribuer successivement le financement de l'apprentissage, le transport scolaire (à partir de 1984), le fonctionnement des collèges et des lycées (1986), et l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986). L'effort des collectivités territoriales pour les établissements dont elles ont reçu la charge est nettement plus important que les dotations de décentralisation qui leur sont transférées. Ainsi, par exemple, en 2005, les régions et départements ont dépensé, pour l'équipement et la construction des collèges et lycées, cinq fois plus que le montant des transferts au titre de la DRES et de la DDEC (5 milliards contre 0,9 milliard d'euros). De plus, depuis 2004, les régions prennent progressivement en charge le coût des manuels scolaires des lycéens. Par ailleurs, pour l'enseignement supérieur, le Plan Universités 2000, relayé par le plan U3M, a modifié la répartition du financement de l'investissement en faisant largement participer les régions.

Les ménages avec 7,6 % du financement initial, avant transfert des bourses versées par l'État et les collectivités territoriales, et de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versées par les caisses d'allocations familiales (CAF), viennent au troisième rang du financement de la DIE. Les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 2,5 milliards d'euros pour les bourses et 1,4 milliard d'euros pour l'ARS versée par les CAF aux familles d'enfants âgées de 6 à 18 ans sous conditions de revenus (soit 1,2 % de la DIE). On constate ainsi une baisse de la part des ménages dans le financement initial qui était en 1980 de 10,8 %. Après transferts, la part du financement final assurée par les ménages s'élève à près de 11 % en 2005.

Les entreprises, par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et de la taxe d'apprentissage (devant représenter respectivement 1,2 % et 0,5 % au minimum de leur masse salariale) contribuent à hauteur de 6,3 % à la dépense d'Éducation.

Cependant, les parts respectives des différents acteurs économiques varient selon le niveau d'enseignement.

Les collectivités territoriales financent l'enseignement du premier degré à hauteur d'environ 40 %, grâce aux communes qui assurent la rémunération des personnels non enseignants ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. En revanche, le financement du second degré provient à 71 % de l'État qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de personnels enseignants et non enseignants de ce niveau. La participation

Tableau 4 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2005 (en %)

	1980	2005
Ministère de l'Éducation nationale	61,0	55,5
Collectivités territoriales	14,2	21,2
Ménages	10,8	7,6
Autres ministères	8,5	8,1
Entreprises	5,5	6,3
Caisses d'allocations familiales	0,0	1,2
Total	100,0	100,0

Source : MEN- DEPP

* Autres ministères, autres administrations et Reste du monde

des collectivités (départements et régions) s'élève à 17 %.

Dans l'enseignement supérieur, la part de l'État est encore plus importante (77 %) ; ce sont les ménages qui se retrouvent en

deuxième position avec une part de 9 %. Celles des collectivités territoriales et des entreprises sont de 6 % chacune.

Martine Jeljoulet
Vanessa Viard, DEPP A3

Source, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Les résultats présentés dans cette *Note d'Information* sont issus du compte provisoire de l'éducation pour 2005.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler dans une série de tableaux cohérents l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement et de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le domaine de l'éducation est défini par une liste d'activités d'enseignement, d'activités annexes et de biens et services liés à l'éducation.

Le compte de l'éducation retient deux catégories d'agents économiques intervenant dans le domaine : les unités de financement qui supportent la dépense d'éducation et les unités de production qui réalisent les activités d'enseignement ou les activités annexes à partir des ressources qui sont mises à leur disposition par les unités de financement.

Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une profonde rénovation finalisée en 2004 pour le compte définitif 1999 et les comptes provisoires de 2000 à 2003.

En 2006, les comptes des années 1980 à 2003 sont définitifs, ceux des années 2004 et 2005 sont provisoires. Cette rénovation a porté sur trois axes :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a fait l'objet d'une réropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes, effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire et extra-scolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;

– les dépenses pour les activités visant à organiser le système : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;

– les dépenses pour les activités destinées à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;

– les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires ;

– les dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève comprend :

– la totalité des dépenses et des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extra-scolaires (formation continue et autres activités extra-scolaires) ;

– les activités annexes et autres activités ventilées par niveau d'enseignement.

La dépense totale est donc rapportée aux effectifs d'élèves pondérés (deux tiers de l'année n - 1 et un tiers de l'année n).

Financement initial et financement final

La notion de financement initial et de financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) constitue un transfert entre l'État et les régions. Si l'on étudie le financement initial, la DRES sera affectée à l'État qui la verse, déterminant ainsi la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des régions seront évaluées après déduction, entre autres, de la DRES reçue.

Si, en revanche, cette dotation est comptabilisée dans la dépense des régions et retranchée de celle de l'État, on parlera de financement final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Il en est de même pour les bourses d'études qui apparaissent en financement initial aux budgets des ministères et en financement final après leur transfert au niveau des ménages (dernier financeur) qui les utilisent pour les besoins de scolarisation des élèves ou étudiants.